

DIRECTION DE L'ACTION
ET DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE

Bureau de l'Environnement
et du Développement Durable

GAP, LE 12 JUIN 2007

Affaire suivie par : Mme VERRIEZ C.
Tél. : 04.92.40.49.67
Fax : 04.92.40.49.69

LE PREFET DES HAUTES-ALPES

à

Monsieur le Maire

05190 BREZIERES

OBJET : Natura 2000 : Désignation du site ZSC « Montagne de Seymuit-crete de la scie »

P.J. : 1 arrêté + Annexe + carte

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par arrêté en date du 13 avril 2007, Madame la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable a désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Montagne de Seymuit-Crete de la Scie », la zone spéciale de conservation FR 9302002, située sur une partie du territoire de votre commune.

Vous trouverez sous ce pli une copie de l'arrêté ministériel portant cette désignation et de son annexe ainsi que la carte au 1/25000 ème que vous voudrez bien tenir à la disposition du public conformément à l'article R 414-7 du code de l'Environnement.

LE PREFET,
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Serge BOULANGER

**Arrêté portant désignation du site Natura 2000 MONTAGNE DE SEYMUIT - CRETE DE
LA SCIE
(zone spéciale de conservation)**

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 22 décembre 2003 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique alpine ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes, des établissements publics de l'Etat et des organismes consulaires concernés ;

Arrête :

Art. 1^{er} - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 MONTAGNE DE SEYMUIT - CRETE DE LA SCIE » (zone spéciale de conservation FR9302002) l'espace délimité sur la carte au 1/25000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire de la commune suivante du département des Hautes-Alpes : Bréziers.

Art. 2 - La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 MONTAGNE DE SEYMUIT - CRETE DE LA SCIE » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture des Hautes-Alpes, à la direction régionale de l'environnement de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Art. 3 - Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le

13 AVR. 2007



Nelly OLIN

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR9302002 MONTAGNE DE SEYMUIT -
CRETE DE LA SCIE (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette
désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et justifiant la
désignation du site au titre du I de l'article L.414-1 du code de l'environnement

- | | |
|------|--|
| 6210 | Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)[*sites d'orchidées remarquables] |
| 6410 | Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) |
| 8130 | Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles |
| 8210 | Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique |
| 9150 | Hêtraies calcicoles médio-européennes à <i>Cephalanthero-Fagion</i> |

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant à l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et
justifiant la désignation du site au titre du I de l'article L.414-1 du code de l'environnement

Invertébrés

- | | | |
|------|--------------------|----------------------------|
| 1075 | Isabelle de France | <i>Graellsia isabellae</i> |
|------|--------------------|----------------------------|

Plantes

- | | | |
|------|---------------------------|--------------------------------|
| 1557 | Astragale queue de renard | <i>Astragalus centralpinus</i> |
|------|---------------------------|--------------------------------|

Fait à Paris, le 13 AVR. 2007

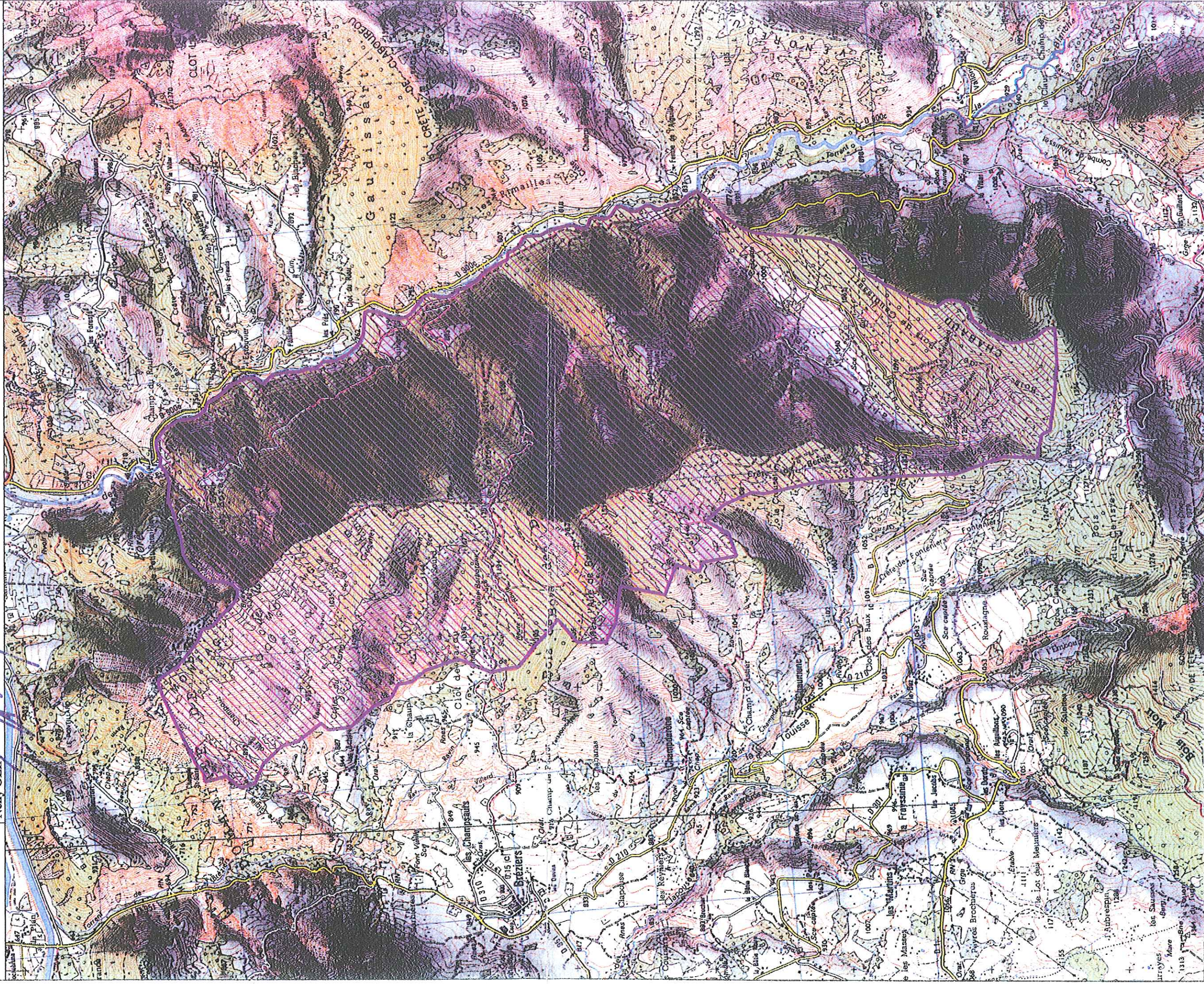

Nelly OLIN



FR9302002 (Hautes-Alpes)

Signé le : 13 AVR. 2007

La ministre de l'écologie et du



Fond scan25® - IGC© 2001